



*Date de dépôt : 28 février 2025*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Vincent Subilia, Joëlle Fiss, Alexis Barbey, Thierry Oppikofer, Philippe Meyer, Geoffray Sirolli, Véronique Kämpfen, Jean-Pierre Pasquier pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin**

*Rapport de Thierry Oppikofer (page 3)*

## **Proposition de motion (2998-A)**

**pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le ski alpin constitue une « discipline sportive nationale » dans notre pays, dont le relief alpin favorise la pratique ;
- que la proximité de domaines skiables devrait permettre à chacune et chacun d'en bénéficier ;
- que la pratique du ski est bénéfique pour la santé, et devrait être encouragée en particulier pour les enfants, dont l'absence d'exercice physique est souvent relevée ;
- que le coût de ce sport – qui se devrait populaire – constitue un frein à son exercice démocratique ;
- que les invitations à la pratique du ski dès le plus jeune âge font largement défaut en milieu scolaire,

invite le Conseil d'Etat

- à encourager les responsables d'établissements scolaires à organiser annuellement des camps de ski alpin, permettant à chaque élève de pratiquer ce sport de premier plan ;
- à identifier toutes autres mesures de nature à favoriser cette pratique au sein des établissements scolaires, y compris sur le plan financier.

## Rapport de Thierry Oppikofer

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a étudié cet objet en un temps record, soit une seule séance, le 5 février 2025. Les travaux ont été menés sous la présidence de M. Thierry Arn.

M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Anne Hiltbold, chargée du DIP, était accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Vuillemin, directrice du service enseignement et évaluation. Le procès-verbal a été pris par M<sup>me</sup> Alicia Nguyen. Le rapporteur remercie ces personnes de l'aide précieuse apportée à la commission.

### Présentation de la motion par M. Vincent Subilia, premier signataire

L'auditionné explique que la M 2998 vise à démocratiser la pratique du ski, emblématique de la Suisse, et qui semble devenue moins accessible sur le plan pécuniaire. Les jeunes, selon certaines études, s'en détourneraient en faveur d'activités statiques devant des écrans, alors que ce sport est bénéfique à leur santé physique et mentale. Selon M. Subilia, on ne peut laisser à la seule initiative et à la bonne volonté des enseignants l'organisation complexe de camps de ski. La motion demande au DIP d'encourager les responsables d'établissements à organiser des camps de ski et à identifier les mesures possibles pour y parvenir. Des camps existent déjà, y compris des camps d'été en montagne, et les moyens sont disponibles. On peut louer du matériel à un tarif démocratique, en s'organisant bien (système Swiss-Ski, soutenu par la Confédération, ou programme du ski à 1 franc pour les enfants).

**Un député (S)** partage l'objectif de la motion, qu'il salue, mais regrette que la première invite de la motion ne fasse qu'encourager et non imposer cette pratique au DIP pour qu'elle soit appliquée dans tous les établissements.

**M. Subilia** répond que le groupe PLR défend une politique fondée sur l'incitation plutôt que sur l'obligation. Il souligne que les camps de ski ne sont pas nécessairement plus chers que les camps d'été et juge que la participation des parents doit être maintenue.

**Le même député (S)** insiste sur l'importance du financement. Selon lui, les camps de ski jouent un rôle crucial dans l'intégration et la lutte contre les inégalités sociales, permettant à toutes et tous d'accéder à une pratique qui incarne la culture suisse. L'école doit garantir que chaque élève, indépendamment de ses moyens, puisse bénéficier de ce type d'activités.

**Une députée (PLR)** rappelle que le PLR avait jadis refusé un texte socialiste à propos des camps de ski, car il attentait à l'autonomie communale. Lors du débat, il avait été constaté que le soutien financier était déjà assuré par

les communes, du moins au niveau primaire. Elle rappelle que la Cour des comptes avait estimé qu'il existait des disparités financières d'accès aux camps et que l'impossibilité de demander une participation déterminante aux parents avait été confirmée.

**Un député (UDC)** souligne que le nerf de la guerre, c'est l'argent. Il prend l'exemple des camps au cycle d'orientation, où les élèves ont le choix entre un camp de ski et un camp de printemps. Encourager est une démarche insuffisamment puissante. Le choix est en réalité transféré aux élèves, ce qui peut biaiser l'accès à la pratique du ski.

**M. Subilia** pense qu'une fois par an, une semaine de ski devrait être intégrée au programme scolaire, sans laisser place au débat.

**Un député (PLR)** rappelle que c'est en effet le Tribunal fédéral qui a fixé les règles en matière de contribution parentale. La question financière ne concerne d'ailleurs pas seulement la participation des parents d'élèves, mais le financement global des camps de ski.

**Un député (S)** se demande s'il ne faudrait pas privilégier une mesure ciblée, aider les élèves de communes moins favorisées. **M. Subilia** répond qu'au sein même des classes favorisées, certains enfants n'ont aucun intérêt pour le ski. Selon lui, les camps de ski présentent des bénéfices pour tous, indépendamment du milieu social. Il confirme aussi, répondant à **une députée (PLR)** que, d'après les renseignements qu'il a obtenus, il existe bien une réticence de certains enseignants, ce qu'il peut comprendre. Toutefois, il rappelle que ces contraintes existent aussi pour d'autres types de camps, comme les classes vertes.

**Un député (LC)** demande combien de camps de ski seraient prévus. L'auditionné répond que la question reste ouverte et qu'il imagine entre un et trois camps.

### **Audition de M<sup>me</sup> Anne Hiltbold, conseillère d'Etat chargée du DIP, et de M<sup>me</sup> Isabelle Vuillemin, directrice du service enseignement et évaluation**

**M<sup>me</sup> Hiltbold** relève que, contrairement à l'idée selon laquelle la pratique du ski serait en recul, l'étude Sport Suisse 2020, mentionnée dans la motion, montre que la part de la population suisse pratiquant le ski a augmenté, notamment chez les jeunes âgés de 10 à 14 ans, avec une hausse de 6 points. Si, à l'échelle nationale, la pratique du ski a globalement diminué entre 2014 et 2020, elle a en revanche progressé en Suisse romande. Les camps concernent principalement les élèves du primaire, entre 6P et 8P, et ceux du cycle d'orientation, entre la 9<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup>. En réalité, de nombreuses classes partent en camp. Par exemple, en 2016-2017, 95% des classes entre 6P et 8P ont participé

à un camp. Toutefois, seules 18% d'entre elles ont choisi un camp de ski. Une tendance similaire est observée au cycle d'orientation. Elle note aussi que la saison de ski tend à se raccourcir, ce qui pourrait compliquer l'organisation des camps.

En ce qui concerne le financement, le Tribunal fédéral a clairement interdit d'imposer une participation financière aux parents, à l'exception des frais alimentaires. Concrètement, la participation maximale demandée pour un camp de cinq jours est de 80 francs. A Genève, un accord a été négocié entre le canton et les communes : les communes prennent en charge les camps au niveau primaire, tandis que le canton les finance pour le cycle d'orientation. Aujourd'hui, le budget disponible permet de couvrir les camps de ski. Ces camps coûtent aujourd'hui légèrement plus cher : la dotation est de 90 francs supplémentaires au cycle d'orientation et de 60 francs supplémentaires au primaire, ce qui permet notamment de financer la location du matériel. De plus, le DIP a mis en place une offre combinant échange linguistique et camp de ski, afin de promouvoir et d'encourager la pratique du ski, avec un soutien financier à la clé.

Ce qui remonte du terrain, ce ne sont pas des préoccupations financières, mais d'autres types d'obstacles. L'organisation de ces camps et leur bon déroulement reposent entièrement sur les enseignants, qui doivent volontairement décider de les organiser. La direction générale de l'enseignement obligatoire, tenant compte des recommandations de la Cour des comptes, a mis à jour les directives sur les sorties scolaires, afin d'insister sur l'importance des camps dans les objectifs pédagogiques. En revanche, les enseignants ne sont pas obligés d'organiser ces camps. La question est donc celle des mesures à mettre en œuvre pour inciter davantage les enseignants à organiser des camps de ski. Le DIP n'est pas convaincu qu'imposer une obligation aux enseignants d'organiser un camp de ski soit opportun. Néanmoins, il continue à réfléchir à des moyens de faciliter et d'encourager les enseignants à organiser davantage de camps de ski, en complément des nombreux camps sportifs qui existent déjà dans toutes les classes.

En réponse à des questions d'**un député (S)**, il est précisé que, dans les camps de ski organisés au cycle d'orientation, la présence des élèves est obligatoire, et qu'au niveau primaire, où les camps sont plus nombreux, les conditions sont les mêmes pour les enseignants, à savoir si l'organisation des camps repose aussi sur une base volontaire.

**M<sup>me</sup> Vuillemin** suggère qu'au niveau primaire, le fait que les enseignants soient généralistes facilite l'organisation d'un camp. En revanche, au cycle d'orientation, les enseignants doivent collaborer avec des collègues de différentes matières. Il y a aussi une tradition d'organiser au moins un camp

tout au long de la scolarité primaire. Par ailleurs, le cycle d'orientation a introduit progressivement un camp sportif en 10<sup>e</sup> année et un voyage d'études en 11<sup>e</sup>.

**Un député (S)** demande pourquoi il est plus difficile d'organiser un camp de ski qu'un camp sportif.

**M<sup>me</sup> Vuillemin** évoque le fait que chaque enseignant doit disposer des qualifications requises, notamment un brevet pour encadrer certaines activités sportives. Le DIP met en place des incitations et propose des formations continues via Jeunesse et Sport, ce qui permet d'obtenir un soutien financier. Les contraintes sont plus importantes que pour un simple camp en pleine nature.

**Un député (S)** rappelle à ce propos qu'il existe une possibilité de mettre à disposition des moniteurs de ski dans les camps, afin de pallier la problématique liée aux qualifications requises pour enseigner cette discipline.

**M<sup>me</sup> Vuillemin** mentionne les dispositifs *GoSnow* et *Deux im Schnee*, deux modèles mis en place au cycle d'orientation. Elle précise que, sans entrer dans les détails, il existe aussi un enjeu financier, car une augmentation du nombre de classes participantes entraînerait un surcoût qui n'a pas encore été évalué. **M<sup>me</sup> Hiltbold** précise que le coût du camp *Deux Im Schnee* est très élevé, à hauteur de 600 francs par semaine et par élève. Elle souligne néanmoins que ce type de camp présente un intérêt économique pour la région, car il bénéficie à plusieurs secteurs : le bilinguisme, le tourisme, la location de matériel, l'école de ski, etc. Elle mentionne que certaines fondations apportent un soutien financier, mais ces camps restent plus onéreux que les camps classiques.

**Une députée (PLR)** relève que les statistiques montrent que 93% des classes de l'école primaire participent à des camps, tous types confondus. Selon elle, ces chiffres sont extrêmement satisfaisants. Elle n'est pas surprise qu'il y ait plus de camps en primaire qu'au cycle d'orientation, car en primaire, c'est le professeur titulaire qui accompagne directement sa classe, tandis qu'au CO, c'est souvent le professeur de sport qui organise ces camps. Elle demande si un des trois accompagnants obligatoires, dans les camps de ski, doit être certifié Jeunesse et Sport. **M<sup>me</sup> Vuillemin** le confirme.

**Une députée (Verte)** estime que rendre ces camps obligatoires serait contre-productif, mais que s'appuyer sur des témoignages positifs pourrait encourager davantage d'enseignants à en organiser.

**Une autre députée (Verte)** craint que certains élèves puissent se sentir en difficulté s'ils n'ont pas un bon niveau en ski et elle demande comment ces différences sont gérées, sachant qu'il n'y a pas de cours de ski inclus.

**M<sup>me</sup> Vuillemin** répond qu'au contraire, les élèves sont heureux d'apprendre à skier lors des camps.

**M<sup>me</sup> Hiltbold** précise que la M 2998 pose la question : le DIP peut-il faire davantage ? Jusqu'à présent, aucun moyen clairement incitatif n'a été identifié pour augmenter la part des camps de ski, hormis ceux déjà évoqués. L'adoption de la motion permettrait d'établir des indicateurs et de renforcer les discussions avec les enseignants pour identifier des mesures de soutien supplémentaires.

**M<sup>me</sup> Vuillemin** note que, l'un des freins étant l'encadrement, rémunérer les accompagnants bénévoles pourrait être une solution à considérer.

**Un député (MCG)** regrette en effet que l'absence de rémunération freine l'implication des accompagnants.

**M<sup>me</sup> Hiltbold** insiste sur l'importance de garder la notion de plaisir et d'engagement bénévole. Elle estime que la question à poser est plutôt : comment le DIP peut-il faciliter l'organisation des camps ? Elle promeut l'idée de camps « clef en main » et propose d'explorer la création d'une agence de voyages dédiée aux sorties scolaires, pour alléger la charge administrative des enseignants. En revanche, répond-elle à une suggestion d'**un député (S)**, les camps n'ont pas pour but d'apprendre à skier aux enseignants.

**Ce même député (S)** demande si le DIP est d'accord d'améliorer le ratio des camps de ski par rapport aux autres camps sportifs. **M<sup>me</sup> Hiltbold** le confirme.

**Un député (PLR)** souligne que 1166 camps sont organisés chaque année, montrant que le système fonctionne bien. Il rappelle que les coûts sont pris en charge et que cette motion vise seulement à encourager une réflexion et des actions pour permettre à davantage de jeunes de participer aux camps de ski. Il propose de voter rapidement la proposition de motion.

**L'ensemble des groupes se déclarent prêts au vote.**

## Vote

Le président met aux voix la M 2998 :

Oui :	Unanimité
Non :	—
Abstentions :	—

***La M 2998 est acceptée.***